

**CONSEIL MUNICIPAL N°9**  
**SEANCE DU 04 FEVRIER 2021**

**Présents** : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MME ROLLIN-JOBERT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

**Représentées** : MME CHASSIER représentée par M. NICOLAS  
MME VOURIOT-THUZET représentée par MME ROLLIN-JOBERT

**Excusée** : MME DUMONT

**Secrétaire de Séance** : M. LALLEMAND BRYAN

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

**Rappel de l'ordre du jour**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Procès verbal de la séance précédente  | 6. Institution et vie politique : désignation d'un représentant et d'un suppléant au Copil Natura 2000 |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. S MEMAC : rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019                                 |
| 3. Finances locales : budget principal : vote des investissements urgents         | 8. SEMCODA : demande de garantie financière  |
| 4. Domaine et patrimoine : vente d'un terrain route Neuve                         | 9. SEMCODA : rapport de gestion  |
| 5. Personnel communal : convention cadre avec le centre de gestion                | 10. Questions et communications diverses   |

**Procès verbal de la séance précédente :**

Adopté à l'unanimité

**Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :**

**Période du 17 décembre 2020 au 3 février 2021 :**

Décision n°20 du 24 décembre 2020 : Finances locales : travaux de sauvegarde du Puits Hottinguer – mise en sécurité et réhabilitation des ailes latérales - tranche n°2.

Décision n°1 du 6 janvier 2021 : Finances locales : ligne de trésorerie.

Décision n°2 du 21 janvier 2021 : Marché public : travaux de mise en sécurité du Puits Hottinguer – ailes latérales - modification n°2.

Décision n°3 du 26 janvier 2021 : Assurance : acceptation indemnisation.

Décision n°4 du 26 janvier 2021 : Finances locales : acceptation d'un don.

**Dont acte**

## **Finances locales : budget principal : vote des investissements urgents :**

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le maire propose au conseil d'engager les investissements suivants :

Programme	Objet	Montant
Aménagement centre Bourg (programme 10008 - article 2031)	Etude réaménagement Place Charles de Gaulle	13 000,00 €
Patrimoine administratif (programme 051 - article 2135)	Alarme anti intrusion - services techniques	4 000,00 €
Patrimoine administratif (programme 051 - article 21316)	Mise en place d'un columbarium Columbarium installé - cases à régler	52 000,00 € 700,00 €
Patrimoine administratif (programme 051 - article 2188)	Installation d'un garde-corps – maison des associations	3 000,00 €
Patrimoine administratif (programme 051 - article 2135)	Changement d'huisseries - mairie	17 000,00 €
Diverses acquisitions (programme 10002 - article 2184)	Restauration chaises du conseil municipal	200,00 €
Voirie (programme 10009 - article 2152)	Achat de panneaux de signalisation (La Drée)	1 500,00 €
Patrimoine sportif (programme 053 – article 2188)	Enseigne du stade	1 100,00 €
TOTAL		92 500,00 €

**Adopté à l'unanimité**

## **Domaine et patrimoine : vente d'un terrain route Neuve :**

Monsieur PILLOT Bernard souhaite se porter acquéreur d'une partie d'un terrain, route Neuve, lieudit "Pré Rosier", parcelle cadastrée section ZR n°55, d'une superficie totale de 5 142 m<sup>2</sup>.

Suite à l'avis des domaines, le conseil municipal décide de vendre une partie de ce terrain à Monsieur PILLOT Bernard, pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 90 €, les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la vente.

**Adopté à l'unanimité**

## **Personnel communal : convention cadre avec le Centre De Gestion (CDG 71) :**

Le CDG 71 assure pour les collectivités des missions obligatoires comme la gestion des carrières des agents, la bourse de l'emploi ou le fonctionnement des instances paritaires.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 assure d'autres missions, dites optionnelles, afin d'offrir un accompagnement en matière de gestion des ressources humaines (aide au recrutement, médecine préventive...).

Le CDG71 propose ainsi une nouvelle convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles, avec prise d'effet au 8 février 2021 jusqu'au 30 juin 2026, et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention-cadre et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

**Adopté à l'unanimité**

### **Institution et vie politique : désignation d'un représentant et d'un suppléant au Copil Natura 2000 :**

Par arrêté du 5 janvier 2021, la Préfecture de Côte d'Or a désigné les membres du comité de pilotage NATURA 2000, pour les sites "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" et "Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne".

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la nomination de deux élus qui représenteront la commune au sein du comité de pilotage NATURA 2000 :

Organisme	Titulaire	Suppléant
COPII NATURA 2000	• LANCIAU Alain	• COMBARET Aurore

**Adopté à l'unanimité**

### **SMEMAC : rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019 :**

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT, communication aux membres du conseil municipal des rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019.

**Dont acte**

### **SEMCODA : demande de garantie financière :**

La SEMCODA s'est engagée, en lien avec ses actionnaires de référence, dans une démarche d'optimisation de ses performances et de redressement durable de son exploitation. Aussi, le réaménagement d'une partie de la dette de la SEMCODA a été étudié, ce qui a permis une économie d'annuités sur les 10 années à venir.

Notre commune disposant d'une garantie financière à la SEMCODA, celle-ci est impactée par ce réaménagement. En conséquence, une délibération doit être prise afin de valider l'avenant de réaménagement d'emprunts.

Pour notre collectivité, le réaménagement se présente sous forme de refinancement avec allongement de 10 ans.

Monsieur le maire propose de réitérer la garantie de la commune pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Adopté à l'unanimité**

### **SEMCODA : rapport de gestion :**

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport de gestion 2019 de la SEMCODA.

**Dont acte**

### **Questions et communications diverses :**

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil :
  - SMEMAC : possibilité d'une visite de l'usine dès que les conditions sanitaires seront favorables
  - CCGAM :
    - Débat d'orientation budgétaire le 30/03/2021
    - Discussion au sujet du taux intercommunal de la taxe foncière
    - Bonne avancée des travaux du gymnase : fin des travaux du gymnase pour la rentrée de mars. Il sera nécessaire d'étudier l'aménagement des abords
  - SPIE et Musée de la Mine : réunion le 26/01 en vue de la dissolution des associations et la création d'une nouvelle structure : La mise en place d'un écomusée de l'épinacois est en réflexion. Le bâtiment de l'Econome sera cédé à la commune
  - CPIE : arrivée d'une nouvelle directrice : Madame N'GUYEN Thérèse
  - Visites officielles :
    - Information sur la visite du Sous-Préfet le 27/01
    - Visite du président du Conseil Départemental le 09/02
  - Maison de retraite : Point sur la vaccination : 82% des résidents sont vaccinés ainsi que 42% du personnel
  - Bâtiment « VIEILLARD » rue Roger Salengro : les élus étudient une proposition d'achat pour environ 5 000 €

- Espace de coworking : étude de la possibilité de créer un espace de coworking au-dessus de la poste. Les chiffrages pour les remises en conformité et les travaux sont en cours. Une gestion associative serait envisagée.
- CIAS : plateforme hébergement le 23/02 à 16h

◆ Mme COMBARET informe le conseil :

De la mise en place de l'application « mes alertes.fr ». Cette application téléchargeable gratuitement permet de s'informer sur l'actualité et tous les événements de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Bryan LALLEMAND

Jean François NICOLAS